

EDITO - Le maire renie ses engagements

Au tiers de son mandat, **l'équipe municipale a déjà renié ses engagements électoraux** sur la fiscalité et l'urbanisme (sans oublier l'école le mercredi matin !). **Elle dépense sans compter pour son train de vie et pour la communication**, sans omettre les **embauches de « connaissances »** qui nous coûtent chaque année **plus de 100 000 €**.

Dans le même temps, **les services publics et les associations subissent des coupes importantes**. Pour cacher cette réalité, le maire se prétend « bon gestionnaire » et attaque sans cesse l'ancienne équipe ou l'Etat. Tout est toujours de la faute des autres.

Cette lettre présente une synthèse des décisions municipales des 6 derniers mois. Vous trouverez tous les détails complémentaires sur notre blog et notre site.

N'hésitez pas à rejoindre notre association ou à nous soutenir.
Contact : clg78390@gmail.com.

Demain se prépare aujourd'hui !!

MENSONGES

VIDEO

MJC

Baisses

SUBVENTIONS

Dissimulations

Logements

QUELQUES NOUVEAUTES DES 6 DERNIERS MOIS

Les dépenses :

- > **20 000 €** pour les « décorations » de Noël (sucres d'orge, pingouins, ours en bois...) mais pas une guirlande lumineuse
- > **5000 €** pour les **seules** fixations métalliques des 40 drapeaux de « bonne année » exhibant le nom du maire tous les 50 mètres. Le prix de la conception, de la fabrication, de la pose et de la dépose par une entreprise privée n'est pas connu
- > **12 000 €** de vidéos, **13 173,57 €** d'animation et **21 657,60 €** de buffet (dont **1980 €** d'huîtres), soit un total de **46 831,17 €** pour les vœux du maire, **soit presque 4 années de SMIC !**
- > **27 606 €** (sur 2 ans) pour la Web TV : des vidéos mensuelles de 3 à 5 minutes résumant l'actualité du mois passé

Toutes ces dépenses étaient-elles indispensables ?

Les décisions :

- > **Suppression de 40 000 €** de subvention à la MJC (après **35 000 €** en 2015)
- > **Suppression des séjours d'été et d'hiver des services enfance et jeunesse**
- > Lancement d'un appel d'offre pour **faire intervenir une fourrière privée sur la Ville** (épaves et voitures mal garées)
- > **Augmentation de 37%** des concessions au cimetière (de **792 €** à **1100 €** pour 50 ans)
- > **Volonté de modifier le nom de la gare de Fontenay** en ajoutant le nom de Bois d'Arcy. **Coût pour la Ville : 20 000 €**

Et ce ne sont que quelques exemples....

LES IMPOTS FLAMBENT...

Le conseiller départemental P. Benassaya vote une augmentation d'environ 140 € de la taxe foncière 2016

Encore un grand merci à notre maire qui continue à nous rabâcher qu'il n'augmente pas les impôts !

Pourtant, en 2015, **l'équipe municipale réduit un abattement de 15 à 5% et les Arcisiens payent entre 120 et 140 € de plus sur leur taxe d'habitation** (augmentation qui sera reconduite en 2016, 2017, ...).

Toujours en 2015, **le Conseil départemental augmente de 66% la part départementale de la taxe foncière. Chaque propriétaire va donc régler 140 € de plus en 2016.**

Pour les locataires, des répercussions sont à craindre sur le montant de leur loyer.

A quoi faut-il s'attendre en 2017 ?

Bois d'Arcy avec un B comme BETON

P. Benassaya ne tient pas ses engagements de campagne....

Se faire élire avec le slogan «Non au bétonnage de Bois d'Arcy»... et multiplier les projets immobiliers.
N'est-ce pas malhonnête ?

Les projets déjà actés en 2015 :

- > **410 logements** à la Croix-Bonnet
- > **246 logements** sur le terrain Fuji
- > **41 logements** au 17/19 av. P. Vaillant-Couturier

Les nouveautés 2016 :

- > **47 logements** sur le terrain de l'entreprise Joly (av. P. Vaillant-Couturier) ①
- > **54 logements et 4 maisons** à la place de l'ancien magasin BUT (av. J. Jaurès) ②
- > **34 logements** à la place du restaurant «Villa de Jade» (av. J. Jaurès) ③

TOTAL : 836 logements en 2 ans...

dont **180** sur l'axe Jaurès - Vaillant-Couturier !

Ce n'est pas fini ! Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté lors du Conseil du 16 février, prévoit **305 logements** au centre ville (terrains mairie, marché couvert et annexes Turpault) et **une grosse opération immobilière au carrefour du Puits** (en partie sur les terrains de la gendarmerie).

P. Benassaya se fait élire sur la promesse de ne pas bétonner Bois d'Arcy, il supprime le projet «coeur de ville» de l'équipe Vuilliet...

et, **2 ans après, il présente un PLU autorisant une accumulation d'opérations immobilières sans cohérence globale.**

Rappel : P. Benassaya est Président d'Yvelines Aménagement* et Président du CAUE* des Yvelines (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).

**Organismes qui dépendent du Conseil départemental*



①



②



③

LA VIE PLEINE DE SURPRISES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 15 décembre 2015

La municipalité verse **9 000 €** à la société **Ipanema** pour l'organisation du «festival» de la Bande-annonce alors que c'est Vincent Perrot qui anime et commente les films de sa collection privée.

Nous avons découvert qu'Ipanema avait réalisé la charte graphique et le nouveau logo de Bois d'Arcy fin 2014... sans qu'aucun document officiel ne soit fourni. Nous demandons la présentation des factures... **Refus du maire**

Nous avons donc saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). A suivre...

Ce refus de fournir ces documents ne peut qu'entretenir une légitime interrogation de notre part.

Conseil municipal du 16 février 2016

Le maire nous informe **que, fin janvier**, un contrat de **27 606 €** (sur deux ans) est signé avec la société **Y'Vidéos** (créée le...1er janvier 2016) pour la réalisation mensuelle de 3 à 5 minutes de films (nommés Web TV).

Nous en profitons pour demander combien a coûté la vidéo «Bois d'Arcy vue du ciel» tournée par un drone (présentée aux vœux du maire). Le maire affirme que le coût de cette vidéo est inclus dans le contrat Y'Vidéos.

C'EST FAUX, ce tournage a été réalisé par la société **PcommeProductions** 3 mois avant la création de la société Y'Vidéos...

Lors du Conseil Municipal du 16 mars 2016, le maire est obligé de reconnaître que le tournage a coûté **4799,40 €** à la ville.

LA MJC EN DANGER

L'équipe municipale s'acharne

La MJC de Bois d'Arcy a presque 50 ans.

Avec 15 salariés (dont 9 en CDI) elle propose de nombreuses activités dont les concerts de l'Abri Blues.

2015, perte de 35 000 € de subvention

2016, perte de 40 000 € de subvention

Alors que les demandes de subventions des associations sont à remettre en mairie pour le **20 janvier 2016**, le maire prévient la MJC par courrier le **1er décembre 2015** qu'elle ne touchera que **100 000 € en 2016** (soit **43% de perte en deux ans**).

La MJC était donc condamnée par avance

Lors du conseil du **16 février**, le maire **confirme la réduction de 40 000 €** sans vouloir prendre en compte **les risques évidents de suppression d'emploi.**

Si la MJC ferme ses portes, à qui la faute ?